

## SEANCE du 20 Septembre 1955

À huit heures, le Conseil Municipal de la ville de Montjean, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Paul Lestade, Maire.

Membres présents : MM. Lestade - Bouché. Cau. Cécille. Laroche. Barthe  
Birnabent. Lalou. Dufor. Labayle. Beyret. Loo  
Chaubet. Soubielle - Bourdel. Chauficau. Pousson.

Présent par Procuration : M. Saurine qui a donné procuration  
à M. Cau. Cécille.

Absents : MM. Daudin - Arnand. Poiroux. Lagoutte (excusés)

Monsieur Bourdel est nommé secrétaire de séance, il donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Compte Administratif 1954 -

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de désigner un Président de séance pendant le débat qui va s'ouvrir sur le Compte Administratif de l'exercice 1954 et il propose de confier ce rôle à M. Bouché, Président de la Commission des Finances et premier adjoint.

Il en est ainsi décidé

Monsieur Bouché donne lecture article par article du Compte Administratif qui a été adopté par 18 voix contre 8, MM. Pousson - Dufor. Soubielle.

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend son siège de Président.

Il remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et regrette que l'unanimité ne soit pas réalisée sur le problème de la gestion financière de nos ressources communales.

Monsieur Dufor tient à préciser que ses amis et lui ont voulu demeurer dans la logique de leur position : n'ayant pas voté le budget 1954, ils ne croient pas pouvoir voter le compte administratif de cette même année.

Transfert de Crédits

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains chapitres et articles du budget primitif 1955 insuffisamment détaillés trouveraient une contre partie naturelle dans l'exécutoire d'allocation qui a été porté sur certains autres articles du budget et il propose en conséquence de créditer :

le budget ordinaire de	1.015.000 frs
le budget extra-ordinaire de	526.743 -

par prélèvement de sommes égales sur les dépenses ordinaires et extra-ordinaires mixtes au budget 1955.

Le Conseil Municipal qui s'est exposé de Monsieur le Maire, considérant que les nouvelles dépenses qui affectent certains articles du budget ont un caractère impératif, décide de créditer :

Chapitre I Article 2 - Salaire des agents	200.000
- - - temporaires	
- I - 4 - Cotisations Accidents du travail	50.000
- I - 5 - Allocations fam. et S.U. aux Titulaires	100.000

Chapitre I	Article 6	Cotisations Allocations familiales	250.000
- I	- 7	Salaires femme de ménage des bureaux de la Mairie	10.000
- I	- 8	Contribution forfaitaire de 50%	100.000
- IV	- 1	Traitement des agents de police	170.000
- VII	- 2	Salaires des Cantonniers auxiliaires	100.000
- XI	- 2	Salaires du préposé à la station pompage	80.000
- XI	- 3	Salaires du fontainier	15.000

Total de la section ordinaire "1.015.000"

Chapitre XXIII article 5 - Réfection du clocher (Sixième de Garantie) 526.743

Total de la section extra-ordinaire "526.743"

Par prélèvement d'une somme égale sur les articles suivants qui bénéficient d'une large dotation:

Chapitre I	Article I	Traitement des agents permanents	150.000
" I	" 3	Cotisations patronales pour A. S.	30.000
" I	" 11	" " " C.N.R.V.	250.000
" VII	" 1	Traitement du personnel Voirie Urbaine	250.000
" VIII	" 6	Dépenses diverses de la vicinalité et ch. ruraux	100.000
" IX	" 4	Salaires du personnel auxiliaire des droits de	
		- Place	130.000
" XIII	" 4	Salaires de la femme de service de l'E.M.	80.000
" XVII	" 3	Part des pauvres dans le produit des Concessions au Cinéma	25.000

Total de la section ordinaire "1.015.000"

Chapitre XXI - Service des annuités d'emprunt 526.743

Total de la Section Extra-Ordinaire "526.743"

Vu et Approuvé  
Saint-Gaudens le 29 Septembre 1955  
Le Sous-Prefet:  
Signature: Moreau

### Service Vicinal

Le reliquat des comptes de l'exercice 1954 fait paraître un solde créditeur de 2.211.527 frs sur le chapitre des chemins vicinaux.

Sur la loi du 21 Mai 1836, et le règlement général des chemins vicinaux, sur la proposition présentée par M. Naudy, ingénieur du Service T. P. E,

le Conseil décide que la somme de 2.211.527 frs. sera portée au crédit des chemins vicinaux 1955 et figurera sur le budget additionnel des crédits ouverts Chapitre VIII article 4.

### Budget Additionnel 1955

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Budget supplémentaire

établi pour l'année 1955 et fournit sur chaque article des explications détaillées.

Au conclusion l'assemblée adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont soumises et qui se décomposent ainsi:

- Recettes -

Précédent des recettes ordinaires de l'exercice précédent	2.586.123
" " extra. ordinaires " "	1.530.241
<u>Restes à Recouvrer</u>	
Chapitre V Article I - Eau	5.890

- Recettes Supplémentaires et Nouvelles - Section Ordinaire

Chapitre IV article 10 - Redevance pour branchement d'épout	200.000
" VI " 3 - Produit des coupes ordinaires de bois	615.000
" VI " 4 - Prime à la construction	27.000
" VII " 1 - Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt Général	27.116
" VII " 3 - Utilisation des fonds bois Brangançé	21.550
" VIII " - Produit des 13% sur coupes de bois	49.950
" VIII " 8 - Subvention départementale p. mise en état des voies publiques	526.000

- Recettes supplémentaires et Nouvelles - Section Extra-Ordinaire

Chapitre XI Article I - Produit des emprunts autorisés	35.000.000
" XI - Subvention d'Etat Maison des Finances	800.000
" XII " 1 - Subvention départ. budgets et aménagements	367.335
" XII " 2 - " " couverture du Recoupe	699.618
" XII " 3 - " " aménagement de	
" XII " 3 - l'abattoir	5.000.000
" XII " 4 - Subvention Aménagement Hotel des finances	1.112.172
" XII " 5 - " " Réfection toiture Eglise	1.432.990
" XII " 7 - " " Aménagement Petite Halle	890.000
" XII " 8 - " " Construction W.C. Blau Verdun	189.442
" XII " 10 - " " réseau urbain d'éclairage	792.100
" XII " 11 - Emprunt à réaliser	2.376.250
" XIII " 1 - Vente moulin au Départ. Hauts-Syrenes	70.000

- Total des Recettes -

54.348.777

- Dépenses -

Section Ordinaire

Chapitre I Article 12 - Assurance en responsabilité civile	24.000
" II " 1 - Frais de bureau Mairie	20.000
" II " 5 - Abonnement et communications téléphoniques	20.000
" II " 6 - " à diverses publications	2.000
" II " 8 - Frais d'entretien des salles et bureaux	5.000
à reporter . . . . .	
	74.000

	repart		74.000
Chapitre	IV	article 3 - Tenue des gardes	20.000
"	V	" 1 - Dépense de la Cie des sapeurs pompiers	50.000
"	V	" 2 - Contingent communal pour service d'incendie	4.310
"	VI	" 4 - Contingent de protection de la santé publique	1.899
"	VI	" 5 - Contrôle et surveillance des eaux potables	3.750
"	VII	" 1. Entretien rues, places publiques	400.000
"	VIII	" 4. " des chemins vicinaux	2.241.527
"	VIII	" 8 - Salaire femme de service W.C.	
"	VIII	" 3 - boulevard	3.500
"	IX	" 2 - Inspection des Abattoirs et des viandes foraines	70.000
"	X	" 3 - Frais d'impression affiches & tickets	50.000
"	XI	" 7 - Cotisations annuelles Syndicat - Boursois	5.736
"	XII	" 1. Remontage de l'horloge	9.000
"	XII	" 3 - Chauffage et éclairage des bâti- ments communaux	100.000
"	XII	" 6 - Impôts et contributions	28.090
"	XII	" 8 - Frais d'adjudication des coupes de bois	95.950
"	XIII	" 1. Indemnité de logement aux instituteurs	40.000
"	XIII	" 7. Matériel scolaire, mobilier,	
"	XIII	" 4. loi Branage	21.560
"	XIII	" 6 - Nettoyage et balayage des classes	50.000
"	XIII	" 3 - Achat de livres de prix	70.000
"	XIII	" 9 - Fournitures aux élèves des écoles - publiques	50.000
"	XVII	" 2. Contingent communal dans le - dépenses d'assistance	299.612
"	XVIII	" 3. Subventions à diverses Sociétés locales	425.000
"	XVIII	" 3. " " des oeuvres d'int. Génér.	15.000
"	XX	" 1 - dépenses imprévues	18.158
<u>Section Extra. Ordinaire</u>			
Chapitre	XXII	art. 1. Acquisition d'immeubles Galy - Gaubain	4.170.000
"	XXIII	" 1. Extension du réseau d'eau potable	2.396.098
"	XXIII	" 2. Assainissement de la ville - Conversion du Pérouse	2.800.000
		Esquats	2.800.000
"	XXIII	" 3. Aménagement de l'Abattoir	27.000.000
"	XXIII	" 4. " Hôtel des Finances	2.500.000

Chapitre <u>XXIII</u>	Article 6 - Réfection toiture de l'église	5.800.000
" <u>XXIII</u>	7 - Bordure de trottoirs et caniveaux	465.000
" <u>XXIII</u>	8 - Aménagement petite Halle	3.967.812
" <u>XXIII</u>	9 - Construction de W.C. Place du Forisail	465.055
" <u>XXIII</u>	10 - Extension du réseau d'éclairage public	<u>3.168.350</u>

Total des Dépenses 54.348.447-

Bureau de Bienfaisance -

Recettes -

Excédent de l'année 1954.	154.156
Chapitre I Article 7 - Produit des quêtes et contributions - volontaires - - - - -	<u>40.000</u>

Total des Recettes 194.156

Dépenses

Chapitre I Article 2 - Secours Alimentaire	90.000
I 5 - Secours en argent	20.000
I 7 - Dépenses imprévues	156
I 10 - Pompes Funèbres	20.000
I 11 -envoi d'enfants en colonie de vacances	40.000
I 14 - Quot. Part de la Commune aux allocations pour les travailleurs en chômage. - - - - -	<u>24.000</u>
Total des <u>Dépenses</u> .	<u>194.156</u>

Assurance Responsabilité Communale pour risques provenant intervention des Sapeurs Pompiers -

Le Maire donne lecture de la note de Monsieur le Préfet en date du 14 Mars 1955 relative aux responsabilités communales en matière d'incendie.

Les communes sont venues de courir leur responsabilité par le moyen d'un contrat d'assurance.

La Compagnie Mutuelle Générale Française a établi un projet de police qui couvre le risque résultant du Centre de Secours de Montrejean pour le rayon d'action où nos pompiers peuvent être appelés. Le coût de l'assurance annuelle est de 22.400 francs (vingt deux mille quatre cents francs).

L'Assemblée, après intervention de M. Laboye qui suggère de consulter les "Lloyd" unifiés placés que nos compagnies Françaises, autorise Monsieur le Maire à signer la police d'assurance de la Mutuelle Générale Française sous le bénéfice de la résiliation annuelle.

Le montant des primes d'assurance sera prélevé sur le Chapitre I article 12 du Budget 1955 " Assurances en responsabilité civile".

Proposition "Hôtel du Parc"

Monsieur Lamolle mi forme le conseil d'une proposition écrite reçue de Madame Reine Yuhette veuve de M. Marcegot, par laquelle elle offre à la ville de Montrejean l'immeuble qu'elle possède dans la Commune et qui est connu sous le nom "Hôtel du Parc". Sur sa lettre du 7 Septembre 1955 elle se déclare vendeuse pour la somme nette de Douze Millions de Francs, dernier prix.

25 OCT 1955

Une discussion s'engage à ce propos et, vers l'heure tardive, sur la proposition de M. Chaubet, l'Assemblée remet à une prochaine séance, ce qui donnera à chacun le temps de réflexion, la conclusion de ce débat.

### Désignation de Délégués pour l'établissement des listes électorales : S<sup>re</sup> Sociale -

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil désigne :  
 Monsieur Gallant Justin à titre d'employeur,  
 Monsieur Montaut Henri à titre de Travailleur Indépendant  
 Monsieur Save Louis  
 Monsieur Servat Dominique } en qualité d'assurés.

### Utilisation de fonds mis en réserve —

Le Maire expose au Conseil que certaines ressources provenant d'emprunt ou de subvention avec affectation spéciale, n'ont pas été entièrement employées.  
 Il en est ainsi de la dépense prévue pour réfection du clocher qui laisse disponible la somme de ..... 837.083

Trente Sept mille Quatre Vingt Trois Francs.

Et des dépenses envisagées pour l'aménagement de l'Hôtel des Finances qui laissent disponible la somme de Huit cent mille Francs ..... 800.000

Ces sommes ont été portées en réserve de dépense du Chapitre XXIII

Article 4 et 1 du budget additionnel que vous avez voté.

Pour leur donner un emploi qui relève d'un chapitre de dépense extra-ordinaire, il propose au Conseil de les affecter à l'extension du réseau d'éclairage public pour lequel vous avez prévu d'avoir recours à l'emprunt. Cette somme diminuerait d'autant l'emprunt envisagé.

Le Conseil, oui et exposé en approuve les conclusions et décide :

1° que la somme de Huit cent Trente Sept mille Quatre Vingt Trois Francs (837.083) sera affectée spécialement aux dépenses prévues pour l'extension du réseau d'éclairage public.

2° qu'elle sera portée au Crédit du Chapitre XXIII article 10.

### Traitements et Indemnités du Personnel Communal —

Monsieur le Maire expose qu'une révision des traitements, soldes et Indemnités des fonctionnaires dont l'application est prévue à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1955 peut être accordée au personnel communal titulaire sur délibération approuvée des Conseils Municipaux et il demande au Conseil de bien vouloir accorder à votre personnel les avantages et dispositions prévues par les décrets du 10 Mai et du 30 Juin 1955.

Le Conseil ayant donné à son personnel le Statut du Personnel Communal, n'entend pas priver celui-ci du bénéfice auquel il peut prétendre puisqu'il assume des responsabilités de Fonction Publique;  
 décide à l'unanimité l'application des dispositions et avantages prévus par les décrets du 10 Mai et 30 Juin 1955 au personnel inscrit dans le tableau des services Municipaux permanents:

- Services Administratifs: Un Commis,  
 Trois Sténos-dactylographes,

Vu et Approuvé

S<sup>r</sup> Gaudens, le 27 Octobre 1955

le Sous-Prefet

Signé: Moreau

Service de Police : Un brigadier de Police - Un Garde Champêtre -

Service de Voirie : Un poste de route. Matie de voirie

Deux postes de conducteurs,

Deux postes d'abanneurs,

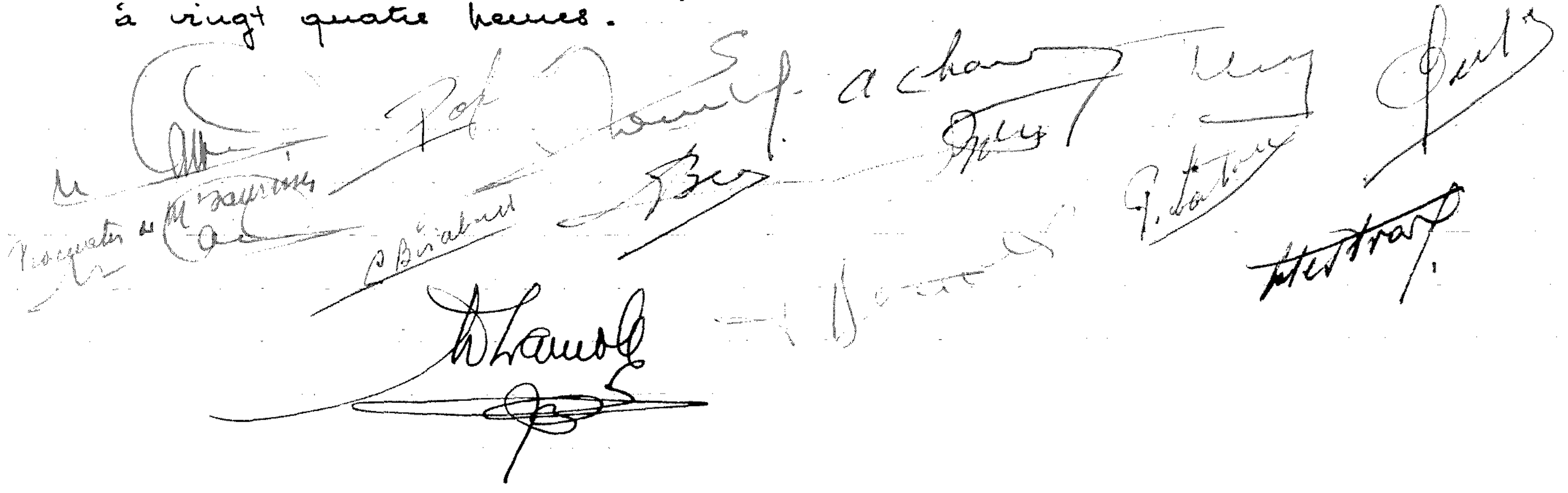
Deux postes de cantonniers

Un poste d'ouvrier spécialisé Fontainier

École Maternelle : Un poste de femme de Service.

Les crédits nécessaires sont déjà prévus aux différents chapitres dont relève chacune des Services.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt quatre heures.


 A collection of handwritten signatures and stamps. At the top, there is a signature that appears to be 'Prof. J. J. J.' followed by 'à char' and 'M. J. J.'. Below this, there are several other signatures, including one that looks like 'B. J. J.' and another 'P. J. J.'. There are also some illegible stamps and scribbles scattered around the signatures.